

COURAGE CIVIL — HONNEUR — PATRIE — LIBERTÉ — PROGRÈS
GAITÉ — SANTÉ — BIEN-ETRE — SAVOIR

LE FANTASQUE.

**JOURNAL CRITIQUE INDUSTRIEL, LITTÉRAIRE ET NATIONAL, DES DEVOIRS, DES DROITS
ET DES INTÉRÊTS CANADIENS.**

Je n'obéis ni à la commande de personne, je fais ce que je veux, je fais ce qui me plaît, je fais comme je veux et je meurs quand il le faut.

Imprimé et relié par

N. AUBIN, *Rédacteur.*

Wm. H. ROWEN, Imprimeur.

No. 32, Rue St. Jean, Haute-Ville

Ce journal paiera deux fois par semaine, le MARDI et le SAMEDI. Il sera en Vol. se composant de 36 numéros, et se devise en trimestre de 24 francs pour l'abonnement;—Le Prix d'abonnement est de 2 piastres par page, payable tous les mois d'avance.—On ne recouvrera pas de souscription pour moins de six mois, pris du port la poste est une piastre pour toute la province. Tous les égagements, demandes ou réclamations, devront être affranchies.—On insérera gratuitement tous les témoignages d'utilité d'intérêt public; ceux qui de nature purement personnelle ou privée ne seront admis que moyennant rémunération de 2 sous par ligne.

Prix des Annonces. Première insertion, 6 lignes et au dessous, une demi page. Au dessus de 6 lignes, 8 sous la ligne. Chaque insertion suivante se fait au quart des prix ci-dessus.—Les annonces non accompagnées d'ordre sont continuées jusqu'à avis contraire.

PRIMES. On donne le journal gratis aux personnes qui fournissent des annonces au montant de quatre piastres. Celles qui en insistent pour dix piastres, obtiennent autres à des ouvrages d'impression pour la valeur de 2 piastres. On déduit moitié aux envoies, à prendre en ouvrage. Les agents renvoient la somme restante.

LE FANTASQUE.

QUÉBEC, SAMEDI, 21 JANVIER 1843.

FANTASIES,
REFLEXIONS, NOUVELLES ET CANGANS.
(Qui bien aime bien châtie.)

Conseil de Ville.

Ramenez-ci. Ramenez-là.
La chemise du haut en bas

D'après le rapport dont nous avons donné entièrement un résumé, il paraît que notre conseil de ville veut se mettre tout de bon dans le chemin des améliorations réelles. Non pas, bien entendu des embellissements ; à la façon des américains, des monstrosités.

des habitudes, des haut-éudiens et
les qui se procurent des embellissemens dont
jusqu'ici; mais que leurs descendants devront
C'est une méthode assez commode mais
se sont trop de ceste maxime égale-
tress moi l'adieu. Nos conseillers actuels
enferent trop de bon sens et de bonne volonté
qu'on en croira de les voir tomber dans les
mêmes erreurs que ceux qui leur ont précédé; et
n'est pas de doute que leurs améliorations ne se
retrouvent pas à de beaux projets de papier, à des
choses chaleureuses et remplies de bonnes idées
l'on pas de suite; mais que l'on verra bientôt
des palpabiles déformes, et d'économie
que le rapport en indiquant et un peu permettant
l'idée des prudences à la ville de petites
peut à la partie de ces heures. Un en cet
Etats et de leurs fractions comme des individ-
s; que leurs dépenses dépendent sur les revues
il ne peut y avoir un bout que ruine, que
querourent, que fraude.

le rapport a touché quelques-unes des cartes les plus fléchées; il a montré quelques-unes des fissures par où l'argent public s'échappait le plus insidieusement du coffre public; mais nous avons pourvu lui indiquer à la fin de cet article quelques petits trous auxquels il n'a point accès, ou du moins

... que ou au moins qu'il n'a pas encore indiqué. Mais croyons-nous le comité des finances le département de la feu est celui qui demande que subira sans doute la plus de changements. Il n'est pas peu curieux comment l'ancienne corporation, qui dieu merci, n'était pas composée de drogués, de disingueux, de gamins, avait pu vivre tout-à-coup un tel mépris pour qu'elle le jetât par les fenêtres en plafond la feu qui ne brûlait pas. Vraiment on ne peut concevoir comment l'amour tout particulier des conseillers municipaux pour les chemins de fer dans la ville, les uns tributaires à leurs clients, d'autres des vues intéressées qui auraient quelque rapport avec les intérêts que ces derniers prenaient avec compagnies d'assurance, il nous qui sommes innocent de mauvaises

pençées, nous croyons que dans tout cela il n'y eut pas des erreurs : il est vrai que la ville eut souffert autant qu'il s'y avait eu calcul. La tendresse de nos ci-devant édiles allait jusqu'à point qu'on payait un inspecteur pour inspecter l'intérieur des cheminées, à raison de 150 francs et un autre inspecteur en recevant 300 pour inspecter aussi les cheminées. Les bouches d'avalage étaient de poudre etc. On donnait 200 livres pour empêcher d'inspecter ces mêmes cheminées ; notez bien qu'il fallut que chaque citoyen paie pour le ramassage de sa cheminée et le trésor public donnaient louris pour collecter cette taxe sur les cheminées. Eternelles cheminées ! vous pourrez lire

El bien malgré tant de dépense les cheminiers ne cheminent pas comme on devrait et l'entendro et il vient à notre concurrence que Mr. l'inspecteur à trois cents louis a ordonné chez un propriétaire un changement qui lui coûtera près de huit piastres, tandis que dans la maison d'un autre, le même défaut exisit et qu'on y n'a trouvé tout en ordre. Est-ce que par hasard le collection ne pourra pas venir en faisant récéder jeter un coup d'œil sur les cheminées et s'économiser de la ville 300 louis.

Le bureau du Greffier, non demanderait pas d'autres améliorations, nous pensons que celle d'un hon. greffier, c'est à dire un employé qui aurait son devoir mais pas plus que son devoir. Le secrétaire social de la corporation, furent pour quatre-vingt cinquante lous beaucoup plus qu'on ne lui demandait ; qu'il se place, on le croit, qui est pour deux cent cinquante, au lieu d'avoir été le maître du conseil, se contente d'être élu le secrétaire.

Quant au département de l'Inspegeur des chemins nous avions que si des changements pouvoient s'y faire ce n'est qu'en y introduisant des additions, cette partie exigeant des sorties fréquentes, une grande perte de temps et un travail inten-

Le salaire du trésorier n'a rien d'exorbitant : c'est cet employé qui a entre les mains l'argent de l'Etat.

ses opérations, il ne faut donc pas restreindre les siennes qui l'auront à venger.

Quant à l'instruction accordée au maire, nous savons qu'il ne saurait bien faire de la restreindre à la demande de celui qui remplit cette charge. Sa position le dépouille sans cesse de l'autonomie dont il jouit pour être pas à la même hauteur que la ville. Néanmoins, malgré l'économie est à l'ordre du jour, que l'incitation, d'autrefois à la dignité n'a aucun rapport sur la zèle du monsieur qui y est approuvé et que sa position personnelle lui permet d'en faire tout ce qu'il désire, que la volonté de

... et non pas la nôtre.
Alainement, comme nous l'avons promis plus
ut, nous allons suggerer quelques améliora-

tous dans une branche que le rapport n'a pas mentionnée et que nous sommes justifiés à porter de traiter sciemment. Nous voulons parler de la méthode adoptée pour donner à certains documents du conseil la publicité nécessaire. On dira peut-être que nous allons prêcher pour notre paroisse; qu'importe; pourvu que nous disions la vérité et que le public y gagne quelque chose! La conseil public se annonce dans le *Canadien* et dans la *Gazette de Québec*; mais quis doivent faire ceux qui ne lisent pas ces feuilles? rester, dans l'ignorance des décrets de notre père, sénat et pêcher innocemment contre ses lois. Nous croyons qu'il y aurait moyen de donner une publicité insinuante plus étendue en accordant les annonces ordinaires du conseil de ville à tous les journaux, moyennant une diminution dans les feux. Ainsi, la ville paie actuellement 16 sous par ligne pour faire connaître ses volontés au public; qu'elle demande une réduction de moitié et en ordonne la publication dans les autres feuilles; il y aurait justice envers le public; et justice envers les autres propriétaires de journaux. La *Gazette anglaise de Québec* et le *Canadien* n'ont pas ensemble cent lecteurs dans ces îles; pourquoi clore de ces feuilles et ces quartiers appartiennent à la cause publique en cotisations individuelles, plus que toute le reste de la ville....

Quint aux annouces d'une longueur un peu considérable, nous croyons qu'il y aurait moyen de faire encore des économies. Ainsi, par exemple, au taux actuel, une annouces de quatre colonies coûte dans les deux langues de 21 lous et n'a pas certainement plus de 80 cents lecteur. Tandis que pour une somme moins grande il y aurait moyen d'en distribuer cinq ou six cents copies dans chaque quartier, c'est-à-dire plus d'un exemplaire par électeur. C'eût une amélioration qui, nous pensons, mériterait l'attention de nos représentants municipaux. À Montréal la corporation publie ses annouces dans tous les journaux; cela revient un peu cher il est vrai, mais on rend par la justice égale; faisant qu'à Québec il faut se s'abonner au *Canadian* où on ne sait rien ce qui passe par la tête de nos citoyens. Le citoyen qui bâtie ses gouts bibliophiles à la moindre somme de un ou deux piastres par année voit qu'il ne peut le lancer dans les grosses gazettes, et se privé des productions littéraires du greffier; voilà qui est dur. Le conseil devrait dans ce cas ne faire payer les cotisations personnels à quinze francs le lecteur du *Canadien* et de la Gazette de Québec.

Depuis que l'article précédent était écrit, nous informons que plusieurs des articles, dont nous parlons, ont été réglés dans la soirée hier au soir. Le salaire du greffier est fixé à 100 francs sans autres indemnités. On offre au juge 150 francs.